



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2011299-0005

**signé par le Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 26 Octobre 2011**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 26 octobre 2011 portant nomination
des membres de la commission chargée de
l'administration provisoire de la chambre de
métiers et de l'artisanat de la Seine- Saint-
Denis



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**Portant nomination des membres de la commission
chargée de l'administration provisoire
de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'artisanat, et notamment ses articles 17 et 27,
- VU** le décret n° 76-595 du 30 juin 1976 relatif à la création des chambres de métiers de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,
- VU** le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales et à l'élection de leurs membres, et notamment son article 33,
- VU** l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 27 septembre 2011 annulant les élections du 13 octobre 2010 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis,
- SUR** proposition du préfet de la Seine-Saint-Denis,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La commission chargée d'administrer provisoirement la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis et d'en exercer les attributions mentionnées à l'article 4 est composée ainsi qu'il suit :

- **M. BLEUZE Eric**, boulanger, Les Richardets 28, avenue Gabriel Péri, 93160 Noisy-le-Grand,
- **M. CORBIN Yannick**, plombier, 22, avenue Faidherbe, 93260 Les Lilas,
- **M. DISTRIBUE Vincent**, bâtiment, 16, avenue de Rosny, 93360 Neuilly-Plaisance,
- **M. DUTHE Alain**, étanchéiste, 132, avenue Jean Jaurès, 93110 Rosny-sous-Bois
- **Mme GAUBOUT Huguette**, boulangère, 2, rue de la République, 93100 Montreuil,
- **M. GROSJEAN Yves**, bijoutier, 33, rue Gabriel Péri, 93200 Saint-Denis,
- **Mme MAJCHROWICZ Hanna**, bâtiment, Résidence Jacques Brel 25, rue de la Haute Borne, 93700 Drancy,
- **M. PAILLIETTE Philippe**, boulanger, 27, avenue de Chanzy, 93320 Les-Pavillons-sous-Bois
- **M. TOULMET Patrick**, prothésiste dentaire, 4, rue Charles Perrin, 93380 Pierrefitte.

.../...

ARTICLE 2 : Lors de sa première réunion, la commission désigne un président et un trésorier.

ARTICLE 3 : Les fonctions des membres de la commission désignés ci-dessus cessent lors de l'installation des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis qui fera suite aux élections organisées en application de l'article 17 du code de l'artisanat.

ARTICLE 4 : La commission est chargée des affaires courantes permettant d'assurer la permanence du service public, à l'exclusion de tous actes et initiatives qui ne procèdent pas de la gestion quotidienne, ordinaire et conservatoire.

ARTICLE 5 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le préfet de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, ainsi qu'à celui de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 26 OCT. 2011

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

Dimitri CANEPA